

Habilitation au port du harnais anti-chute

« L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement ». Article R. 4323-106 du Code du Travail

Public :

Tout personnel amené à travailler en hauteur avec des équipements de protection individuelle sur accès classique

Pré-requis :

Aucun

Objectifs :

- S'équiper, régler, vérifier.
- Connaître les règles spécifiques des EPI

Méthodes et moyens pédagogiques :

Alternance d'exposé théorique, d'apprentissage et d'études de cas propres aux stagiaires.

Durée :

7h

Groupe :

1 à 8 personnes

Matériel :

La pratique se fait sur le matériel choisit par la société ou sur 4 lots de matériels de formation

Contrôle des connaissances :

Test théorique et pratique, attestation de suivi de formation

Caractéristiques des EPI

Harnais, casque, longe, connecteur, absorbeur

Conditions d'utilisation et précautions d'usage

Contrôles quotidien

Sécurité du travail en hauteur

Principes de prévention

Connaissance du risque chute de hauteur

Règlementation /responsabilités

Exemples d'AT

Facteur de chute, l'effet pendulaire

Règles générales d'utilisation

Atteindre son poste de travail

Points fixes, ancrages

Déplacements horizontaux et verticaux

Applications pratiques

Mise en œuvre de votre matériel